



AAA078E

2h00 350,00 €<sup>HT</sup>

## Objectifs

L'installation sous forme sociétaire • Identifier les principaux modes d'exercice de l'activité agricole • Les formes sociétaires moins courantes en agriculture

### Profil Stagiaire(s)

Collaborateur ou manager souhaitant se familiariser avec le sujet

### Profil animateur(s)

Professionnel des sujets abordés dans le module

## Contactez-nous

Conseiller formation  
09 88 66 10 00  
inscriptions@demos.fr

## MODULES

### L'installation sous forme sociétaire

Démarrer une activité agricole amène l'exploitant ou le futur exploitant à se poser la question de la forme qu'il souhaite donner à son exploitation. D'exceptionnelle, l'alternative sociétaire est aujourd'hui devenue une option envisagée sérieusement par nombre d'agriculteurs.

- **Les objectifs de la création de société en agriculture**  
Présentation des objectifs économiques et patrimoniaux de la création de société en agriculture.
- **Les conséquences de la création sociétaire en agriculture**  
Présentation des conséquences fiscales et sociales de la création d'une société en agriculture.
- **La démarche de création d'une société en agriculture**  
Présentation des démarches préalables à la création d'une société en agriculture : réflexion préparatoire et définitive.

### Identifier les principaux modes d'exercice de l'activité agricole

Traditionnellement, l'exploitant agricole exerce en individuel. Les mutations économiques, les obligations légales et réglementaires de plus en plus importantes et le nombre croissant des transmissions ont cependant favorisé le développement des exploitations sous forme sociétaire.

- **L'EARL**  
Présentation des arguments en faveur de la création sociétaire en agriculture en général et de l'EARL en particulier.
- **Le GAEC**  
Dans quels cas privilégier le GAEC ? Quels sont les points de vigilance ?
- **Exploitation individuelle et EIRL agricole**  
Quand privilégier l'EIRL en agriculture par rapport au fonds agricole ?

### Les formes sociétaires moins courantes en agriculture

À côté de l'exploitation individuelle qui reste prépondérante dans notre pays, des EARL et GAEC, on trouve d'autres formes sociétaires moins utilisées. Ainsi, les coopératives ou GIE agricoles permettent de mutualiser les coûts en gardant une complète autonomie de gestion.

- **Coopératives et groupements agricoles**  
Quels sont les principaux atouts des divers groupements agricoles ?
- **Sociétés commerciales et SCEA**  
Quelle place pour la société commerciale dans l'activité agricole ? Et la société civile ?



AAA078E

2h00 350,00 €<sup>HT</sup>

## Structure

Dès validation de son inscription par DEMOS, l'apprenant reçoit par mail une confirmation d'accès sur le « HUB de formation à distance DEMOS ». Cet accès est personnel et sécurisé par un mot de passe.

Durant la validité de son programme, l'apprenant se forme en réalisant, 100% à distance et à son rythme, ses modules eLearning.

A tout moment, il peut solliciter le service d'Assistance Demos pour toute question d'ordre technique ou fonctionnel (prise en main de la solution).

L'apprenant est encadré par le service support Demos qui le suit régulièrement aux étapes clés de sa formation : relance si non connexion, félicitations, suivi individuel de la progression, clôture. Ce service d'encadrement est assuré par mail (messagerie intégrée au HUB).

A l'issue de la validité de son programme, l'apprenant reçoit, par mail, un certificat de réalisation conforme à ses réalisations.

A l'issue de son programme, l'apprenant est invité à répondre à un questionnaire de satisfaction.

## Méthode pédagogique

Ce module se compose de séquences courtes, structurées, à faire à son rythme. Elles peuvent alternativement concerner des apports de connaissance, des tests de positionnement, des exercices, des moments réflexifs et/ou des quizz de validation.